

AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **1^{er} mai 2024 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	5 095 164
2024-0025	Numéro d'immeuble :	Chemin de la Prairie, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none">1. Autoriser l'implantation d'une remise et d'un abri d'auto à 5,5 mètres d'une zone de pentes fortes au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 6,4, chapitre 8, du <i>Règlement de zonage 115-2</i>.2. Autoriser l'implantation d'une maison unifamiliale existante à 2,7 mètres au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 6,4, chapitre 8, du <i>Règlement de zonage 115-2</i>. <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-chemin-prairie</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 11^e jour du mois d'avril de l'an 2024.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint | Greffier et directeur des affaires juridiques